

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 25 JUIN 1998

Objet : L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit
et le vingt-cinq Juin à dix-sept heures trente

Modification
de
Poste Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre
prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean THAON

9806/06 Présents ou représentés :
MM THAON, BARBIER, BELLEOUD, BLANCHI, GILLY, GINESY,
MARY, MASCARELLI, MORANI, OLLIE, OTTO, REGHEZZA,
VICTOR, et Mmes BELLON, BOURRIER-REYNAUD,
FLAVIN-COHEN, FORESTIER, RAYBAUD, SOMARIA.

Le Président rappelle que par arrêt du
19/12/97, la Cour Administrative d'Appel de Lyon a
enjoint le Syndicat Mixte à replacer M. James DUBREUIL,
Directeur Adjoint chargé de l'enseignement, en position
d'activité à compter du 01/09/92.

Cela a été fait par arrêté du Président du
Syndicat Mixte en date du 19/02/98.

Par ailleurs, la Cour dans son arrêt indiquait
que la Délibération du 18/02/93 était entachée de
détournement de pouvoir dans sa décision de suppression de
l'emploi spécifique de M. DUBREUIL.

Aussi, afin de régulariser complètement ce
dossier, il convient aujourd'hui de rapporter la
délibération 9302/05 du 18/02/93 concernant la suppression
d'un poste spécifique de Directeur Adjoint chargé de
l'enseignement.

Où l'exposé du Président, et après en avoir
délibéré, le Comité décide de rapporter la Délibération du
18/02/93 en ce qui concerne la suppression d'un poste
spécifique de Directeur Adjoint chargé de l'enseignement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au Registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Le Président,

